



## Baisse de salaire malgré avenant

Par **vasamena**, le **30/05/2012** à **19:05**

Bonjour,

Travaillant pour un artisan (sous SARL), ma femme a été affectée à un autre commerce que celui de son contrat de base (les deux sont du même artisan). Lors de ce changement d'affectation, elle a signé un avenant à son contrat définissant son nouveau salaire (sans précision sur ses fonctions malgré qu'elle se soit retrouvée seule à s'occuper du deuxième commerce, le responsable en titre ayant quitté le poste, d'où, la mutation) et précisant qu'elle pourrait, exceptionnellement avoir à retravailler dans le premier.

Aujourd'hui, l'artisan se sépare du deuxième commerce et demande à ma femme de revenir travailler dans le premier.

Le problème est que son patron lui demande de rebaisser son salaire.

En a t'il le droit?

Si elle refuse, que risque-t-elle?

Merci d'avance de vos réponses,

Par **P.M.**, le **30/05/2012** à **21:47**

Bonjour,

Soit c'est un artisan, soit c'est une société, mais cela ne peut pas être les deux en même temps même si l'activité est assimilable...

La salariée n'est jamais obligée d'accepter une modification essentielle de son contrat de travail et par conséquent forcée de de signer un avenant...

Par **vasamena**, le **31/05/2012** à **05:42**

Donc elle peut refuser la baisse de salaire?

Mais l'avenant qu'elle a signée indiquant le deuxième commerce comme lieu de travail, s'il est vendu, que se passe t'il?

Merci

PS: Le mot "Artisan" dans mon message est peut être utilisé de manière abusive.

Par **P.M.**, le **31/05/2012** à **16:10**

Bonjour,

Soit le contrat de travail est transféré auprès du repreneur du deuxième commerce soit l'employeur actuel propose un reclassement au sein de l'entreprise mais aux mêmes conditions...

Par **vasamena**, le **31/05/2012** à **20:20**

Ok!

Merci beaucoup de vos réponses!